



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 24 NOVEMBRE 2022

N°	OBJET	VOTE
1	Avenant à la convention d'octroi d'un droit personnel de passage au bénéfice de la SNCF Réseau dans le cadre des travaux de réfection du pont ferroviaire de l'Ardanavy.	UNANIMITÉ
2	Décision modificative n° 3 au BP 2022 – Voirie.	UNANIMITÉ
3	Décision modificative n° 4 au BP 2022 – Réseau fibre bâtiments communaux.	UNANIMITÉ
4	Décision modificative n° 5 au BP 2022 – Groupe scolaire.	UNANIMITÉ
5	Décision modificative n° 6 au BP 2022 – Section de Fonctionnement.	UNANIMITÉ
6	Taux de promotion applicables aux avancements de grade.	<i>Retirée de l'ordre du jour</i>
7	Incorporation du chemin en impasse dénommé rue de Barbateguy dans la voirie communale.	UNANIMITÉ
8	Suppression et aliénation d'une portion du chemin rural Oxobia.	UNANIMITÉ
9	Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la part communale de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.	UNANIMITÉ
10	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).	UNANIMITÉ
11	Mise à disposition des installations d'éclairage public liées au transfert au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques de la compétence « Travaux neufs d'éclairage public ».	UNANIMITÉ

Publié sur le site internet et affiché sur la borne numérique de la Maire d'URCUIT le 28 novembre 2022.

Fait à URCUIT, le 28 novembre 2022.

Le Maire,

Raymond DARRICARRÈRE

